

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-trois, vingt-sept octobre. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi six novembre deux mille vingt-trois en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Service public d'assainissement non collectif – Rapport sur le prix et la qualité du service exercice 2022
- Service public d'assainissement collectif - Rapport sur le prix et la qualité du service exercice 2022
- Rapport sur le prix et la qualité du service exercice 2022 – USTOM
- Motion soutien nouveau projet Beynac
- Présentation Plan Communal de Sauvegarde
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

PRÉSENTS : MME IBERTO - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE -VAUNAC - MM. BIERNE – BIASOTTO

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOURNET Laurent, Mme LAGORCE Sophie, M. CAMUS Jean-Michel et Mme GUIHENEUF Isabelle

PROCURATION : M. BOURNET Laurent à Mme IBERTO Dominique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VASSEAUD Sophie

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 25 septembre 2023**

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EXERCICE 2022

Madame le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public adopté le 27 septembre 2023 par la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson pour le Service public d'assainissement non collectif. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Au vue de cet exposé, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatif à l'exercice 2022.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EXERCICE 2022

Madame le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public établi par AGUR pour le Service public d'assainissement collectif. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Au vue de cet exposé, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport sur le prix et la qualité du services public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatif à l'exercice 2022.

USTOM - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EXERCICE 2022

Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel pour 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets approuvé par le Comité Syndical lors de sa réunion du 23 mai 2023. Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, conformément à l'article D2224-3 du C.G.C.T. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est mis à la disposition du public et reste consultable en Mairie.

Quelques éléments importants :

- Président de l'USTOM : M. MALANDIT-SALLAUD Christian
- 6 Communautés de Communes → 112 communes → soit 66 189 habitants
- Collecte du verre : 2 942 tonnes collectées, 44 kg/hab/an, 245 bornes d'apport volontaire
- Ordures ménagères : 453 495 levées, 10 862 tonnes collectées, 164 kg/hab/an
- Emballages ménagers résiduels : 62,21 kg/an/hab, 4 118 tonnages collectés, 3 353 tonnages recyclés et 765 tonnages refusés.
- Déchèterie : 14 351 tonnes sur 6 sites
- Recyclerie : tonnages entrants 555 tonnes (tonnages dirigés vers l'enfouissement 29 tonnes, tonnages valorisés 526 tonnes dont 350 tonnes mis en magasin et 154 tonnes envoyées vers des filières de recyclage)
- Recyclerie : recette magasin – 284 076 € HT / recette filières – 28 832 €
- Budget : - Dépenses de fonctionnement → 11 494 992 €
 - Recettes de fonctionnement → 12 682 809 €
 - Dépenses d'investissement → 1 544 832 €
 - Recettes d'investissement → 1 811 145 €
- Redevance incitative : 24 583 contacts et 16 452 dossiers traités

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport pour l'exercice 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets de l'USTOM.

MOTION PROJET BEYNAC

Vu l'existence, sur le territoire dénommé « Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne » (Sarlat-Domme-Saint Cyprien), d'un patrimoine historique et naturel unique, qui en fait l'un des plus beaux sites de France au cœur de la réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne,

Vu les besoins exprimés de façon constante par la population et les visiteurs, cyclotouristes, piétons, automobilistes, entreprises de transports, faisant état du danger à se déplacer dans ce secteur,

Vu les risques qui pèsent de façon prégnante sur ce territoire en termes de sécurité routière et de pollutions de tous ordres (gaz d'échappement, nuisances sonores et visuelles...),

Vu la nécessité qui s'impose, à tous les niveaux décisionnels, de répondre à l'urgence climatique et de préserver la biodiversité,

Vu la nécessité de proposer des nouveaux modes de déplacement « doux » permettant d'accéder à des sites touristiques extrêmement fréquentés,

Vu l'attachement des élus de la République à la bonne gestion de l'argent public, a fortiori dans le contexte économique et financier difficile auquel doivent aujourd'hui faire face les collectivités et les citoyens,

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Considère que le nouveau projet d'aménagement global de la Vallée de la Dordogne, déposé par le Conseil départemental auprès de Monsieur le Préfet de Dordogne, répond à ces différents objectifs en :

- créant une voie verte en site propre qui permettra de réaliser la continuité de la voie verte V91, permettant de relier, à terme, Souillac à la Gironde, traversant ainsi, en Dordogne, les territoires des communautés de communes de Pays de Fénelon, Sarlat Périgord Noir, Vallée de la Dordogne Forêt Bessède, Bastides Dordogne Périgord, Montaigne Montravel et Gurson et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.
- rouvrant la gare de Castelnaud-Fayrac, aménagée en halte nature multimodale,
- mettant en place des navettes électriques qui desserviront l'ensemble des sites touristiques du territoire concerné,
- mettant en œuvre des mesures concrètes en faveur de la biodiversité : plantations de 27000 arbres et arbustes, restauration des couasnes du Pech et de Fayrac pour favoriser la reproduction des poissons, aménagement de gîtes à chauves-souris,
- interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes entre Castelnaud et Fayrac et dans le bourg de Beynac,
- supprimant tout risque de croisement de deux véhicules à fort gabarit dans la traversée de Beynac,

Estime que ces aménagements en faveur des mobilités d'avenir doivent être systématiquement encouragés et qu'ils ne peuvent, dans ce cas précis, être réalisés qu'à travers la réutilisation des ouvrages précédemment construits à l'occasion des travaux effectués en 2018,

Considère que leur réalisation permettra d'éviter un inacceptable gaspillage d'argent public,

Apporte, dans le cadre de la concertation en cours, son plein soutien à ce nouveau projet, qui répond pleinement aux besoins de la population et du territoire et qui, à l'instar d'autres projets actuellement à l'étude, doit permettre au monde rural de bénéficier d'infrastructures modernes et bénéfiques à l'amélioration du cadre de vie des Périgourdiens.

PRÉSENTATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les travaux de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant été réalisés par Madame le Maire et M. Jean-Michel Camus, 1^{er} adjoint, Madame le Maire le présente au Conseil Municipal. Une réunion d'information sera programmée ultérieurement afin de rappeler la mission des relais de quartiers et des élus lors d'un déclenchement du PCS (inondations, tempête, canicule, ...).

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Réunion du SIVOS le mardi 10 octobre 2023 : Mme Clavier Thérèse indique que cette réunion portait essentiellement sur la rentrée 2023 (modalités d'inscriptions, carte de bus, circuits...). Elle informe le Conseil Municipal que le SIVOS a décidé d'attribuer une subvention de 200,00 € à l'école de St Seurin de Prats pour le projet de classe découverte à Paris.

- Commission « Economie » le mardi 24 octobre 2023 : Madame le Maire précise que lors de cette commission M. Gilbert de Miras a fait un point sur la vente des terrains de la ZA Ecopôle à Vélignes, soit 4 terrains vendus et 6 terrains en demandes à valider et 1 terrain invendu. Les bâtiments construits sur cette zone seraient bâtis par la SEM 24 (bâtiments photovoltaïques).

QUESTIONS DIVERSES

• DEVIS TRAITEURS VŒUX 2024

Madame Sophie Vasseaud, 2^{ème} adjointe, présente deux devis de traiteurs pour les vœux du Maire. Etant en attente d'un troisième devis, la décision sera prise ultérieurement par la Commission « Vie sociale et locale ».

• REMERCIEMENTS

Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciement adressé par M. Gicquel Stéphane, directeur de l'école de St Seurin, pour l'octroi d'une subvention pour la classe découverte de Paris. Elle transmet aux conseillers les remerciements du Président de l'Amicale Laïque et de la FNACA pour l'octroi de subvention communale.

Madame le Maire et son Conseil Municipal remercie l'association « Les Amis de Prats » pour leur implication lors d'« octobre rose » par la randonnée organisée qui a permis de collecter 165,00 € au profit de l'association L'Institut du Sein d'Aquitaine (LISA). Elle remercie également Mme Lelibon pour sa générosité envers la Ligue contre le Cancer.

- Monsieur Gérard Battiston informe le Conseil Municipal que le réseau des eaux pluviales étant obstrué par endroit, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise d'hydrocurage. Il indique s'être rapproché de deux entreprises.

D'autre part, il rapporte au Conseil Municipal la demande de M. Oscar Ferreira, soit l'installation d'un éclairage sur le terrain de pétanque communal.

Séance levée à 22h25

Madame le Maire,

